

PARCOURS PASSERELLE

De la 2nde GT vers la voie Pro

- L'IEN-IO doit être informé de la mise en place de tout parcours dès adhésion de l'élève et de sa famille
- Le dossier doit être ouvert dès la mise en place du parcours et complété au fur et à mesure de son avancée
- La demande d'affectation de la famille complétée par l'avis du chef d'établissement d'accueil doit **parvenir à**

l'IA-DASEN au plus tard le mercredi 22 mai 2019 pour permettre une affectation en 2nde pro avant le 29 mai 2019.

- Les périodes d'immersion en dehors du LEGT feront l'objet d'une convention.

<u>Etablissement d'origine</u>	<u>Elève</u>
	NOM et Prénom.....
	Date de naissance
	Classe fréquentée
	Adresse

	Téléphone.....

<u>A l'issue du premier accueil par l'équipe pédagogique</u>
Formation envisagée :
au LP.....
Avis et signature du proviseur du LP après journée d'accueil effectuée le :

<u>Organisation pédagogique</u>
Au sein du lycée d'origine :
En immersion dans l'établissement d'accueil :

Partenariat(s)

Identification de l'(ou des) entreprise(s) et dates d'immersion :

Modalités de suivi et d'évaluation du jeune

Nom, prénom et fonction du tuteur :

Modalités de suivi : tutorat, entretiens, bilans intermédiaires, terminaux...

Adhésion au parcours

L'élève	Nom - Prénom	Fonction	Lieu d'intervention L'établissement d'origine	Type d'intervention
A	le.....		A	le.....
Signature de l'élève ou des représentants légaux			Signature du chef d'établissement	

Demande d'affectation de la famille

En classe de 2^{nde} pro, spécialité : au LP :

A le..... Signature de l'élève et des parents ou responsables légaux

Avis du chef d'établissement d'accueil en fin de parcours

Avis favorable pour une poursuite d'études vers le bac pro (spécialité à préciser)

oui non

A le..... Cachet et signature du chef d'établissement

Affectation par l'IA-DASEN après autorisation du recteur

Parcours validé par autorisation du recteur : oui non

Affecté le en 2^{nde} pro au LP

Date et signature

L'IA-DASEN